

CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

Les membres du Conseil Municipal Junior sont élus pour un mandat de deux ans. Pour être élu, il faut être en classe de CM1 ou CM2 et servir les intérêts des jeunes millavois.

Contenu mis à jour le 02.10.23

C'EST QUOI LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) ?

Le CMJ répond à la volonté Municipale d'associer les jeunes à la vie de la commune. Les jeunes élus participent activement aux actions mises en place par la Ville. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté où l'on est consulté sur les projets en cours et où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse.

Comment être candidat ?

Il faut être en classe de CM1 ou CM2 dans une école élémentaire de de la ville (publique, privé ou associative) et habiter Millau ou la commune.

Comment être élu(e) ?

Une fois inscrit(e), il faut de convaincre ses ami(e)s de voter pour soi, en expliquant les projets, les idées, au service de tous.

Quelles sont les missions d'un(e) Conseiller(e) Junior ?

<https://www.millau.fr/ma-mairie/conseil-municipal-junior?>

La première mission est de représenter les jeunes de Millau, auprès des élus de la ville. Le CMJ fait des propositions concrètes, chiffrées au maire et à l'équipe municipale à travers quatre Commissions :

- Commission Environnement, cadre de vie et sécurité routière,
- Commission Vie culturelle, sportive et festivités,
- Commission Vie sociale, intergénérationnelle, handicap, solidarité et citoyenneté
- Commission Information/Communication.

Si je suis élu(e), je m'engage pour 2 années scolaires à :

- Être le porte-parole et le représentant des jeunes,
- Respecter la Charte et le règlement qui précise mes droits et mes devoirs,
- Travailler pour l'intérêt général,
- Être présent aux réunions et ateliers les mercredis après-midi, lorsqu'ils sont programmés,
- Assister aux commémorations, voeux du Maire, lancement des illuminations de Noël ...



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00